

Rencontre UQTR et ARUQTR / APRUQTR – 21 avril 2016

Participants : Olivier Malo, vice-recteur aux ressources humaines
Annick Belleville, conseillère en gestion des ressources humaines
Claude Genest, Association des professeurs retraités
Jean-Claude Montplaisir, Association des retraités (non enseignants)

L'Université souhaite maintenir des liens spontanés et fructueux avec les membres de son personnel retraité et elle entend favoriser le développement de cette collaboration par une reconnaissance particulière.

En lien avec les huit (8) éléments de la *Déclaration de l'Université du Québec à Trois-Rivières sur la reconnaissance de la participation du personnel retraité à la vie universitaire*, des moyens potentiels pour concrétiser la contribution des retraités à la vie à l'UQTR et pour maintenir le sentiment d'appartenance ont été identifiés par les membres des deux associations.

1. Reconnaître la contribution importante du personnel retraité au développement et à la mission de l'Université.

- Tenir une rencontre annuelle (en mai) entre l'UQTR et l'ensemble des membres des deux associations de retraités. Remettre un objet souvenir symbolique.
2016-09-30 [Projet accepté. Une première a eu lieu le 18 mai dernier. Le VRRH mettra à son calendrier annuel l'organisation d'une telle rencontre. La remise d'un objet souvenir doit être discutée davantage.](#)
- Tenir des déjeuners-rencontres, organisés par la Fondation, entre retraités et étudiants diplômés.

2. Reconnaître que l'ensemble du personnel retraité constitue une source d'expertise inestimable et ce, autant par son expérience riche de contenu dans différents domaines que par sa mémoire vive du vécu de notre institution.

- Organiser du mentorat entre employés et retraités;
- Participer aux portes ouvertes (SAE) et aux autres activités de recrutement étudiant;
- Accueil des participants par les retraités lors des activités institutionnelles;
- Participer à la consultation pour l'élaboration de certains documents adoptés par les instances.
2016-09-30 [Le VRRH s'engage, lorsqu'il le jugera pertinent, à mettre à contribution les deux associations de retraités lors des étapes de consultation pour l'adoption de certains documents par les instances de l'Université.](#)

3. Reconnaître l'importance de faire fructifier les liens entre le personnel régulier et le personnel retraité par diverses contributions de part et d'autre.

- Utiliser une aire de la bibliothèque et tenir une activité d'exposition des œuvres des retraités.

4. Reconnaître l'importance de la participation du personnel retraité au sein de la communauté universitaire.

- Participer et contribuer à l'organisation du Noël du Pauvre;
- Participer aux conférences publiques offertes aux employés;
- Participer aux retrouvailles institutionnelles.

2016-09-30 Une note sera envoyée, dans la semaine du 3 octobre 2016, à la direction du Service de développement institutionnel (SDI) pour signifier l'intérêt des membres des associations de retraités de prendre part aux retrouvailles institutionnelles. Le SDI communiquera avec les associations lorsque requis.

5. Reconnaître que le personnel retraité puisse obtenir une carte d'identification institutionnelle lui donnant accès à ses services tels le Service de l'imprimerie, le Service de la bibliothèque, le Service de soutien pédagogique et technologique, etc., selon les disponibilités et les règles en vigueur au sein des unités responsables de ces services.

- Obtenir une carte/vignette de stationnement particulière; et/ou décréter la gratuité du stationnement pour certaines activités; et/ou obtenir une vignette d'invité pour les membres des CA des deux associations afin de faciliter la tenue de leurs réunions sur le campus;

2016-09-30 Comme vous en avez déjà été informé par le vice-recteur aux ressources humaines, il n'est pas possible pour l'Université d'acquiescer à ces demandes.

- Obtenir un prix spécial retraité au CAPS.

6. Reconnaître que l'Université doit maintenir des liens de communication et d'information auprès de son personnel retraité. À cet égard, l'Université confie au Vice-recteur aux ressources humaines la responsabilité d'assurer la liaison entre l'Université et le personnel retraité.

- Conserver l'adresse courriel @uqtr sauf en cas d'avis contraire du retraité;

2016-09-30 Un employé conserve automatiquement son adresse courriel UQTR lorsqu'il part à la retraite. L'accès est valide pour un an. Un avis courriel, contenant la marche à suivre, est envoyé à l'adresse UQTR du retraité le 1^{er} de chacun des 3 mois précédant la date d'expiration. En suivant la marche à suivre, le retraité peut alors

conserver son adresse courriel UQTR. Le retraité peut donc conserver son adresse courriel UQTR aussi longtemps qu'il prolonge son accès. Un retraité qui ne possède pas ou qui a abandonné son adresse UQTR peut en demander une en tout temps en faisant la demande à aide@uqtr.ca

2016-09-30 La nouvelle direction du Service des technologies de l'information est en réflexion quant aux multiples volets de son offre de services. Le Service des technologies de l'information ne pourra donc pas donner suite à la proposition faite par Mario Groleau de mettre en place une série d'adresses courriel correspondant aux fonctions du C.A des associations.

- Construire et maintenir une liste des adresses courriel des retraités;
2016-09-30 Il existe une liste de retraités pour les professeurs, le personnel professionnel et les employés de soutien pour un usage interne par les services des ressources humaines, des finances, des communications les syndicats... Seuls les retraités avec une adresse UQTR sont abonnés à ces listes.

- Recevoir systématiquement les avis de décès des retraités;

- Publier les anniversaires des retraités.

2016-09-30 La nouvelle direction du Service des technologies de l'information est en réflexion quant aux multiples volets de son offre de services. Pour le moment, la réponse est non. Par le passé, il a toujours été convenu que le service offert aux retraités est une adresse courriel.

7. Respecter les engagements pris à l'égard de ses retraités tels qu'ils sont définis dans les différents contrats de travail collectifs et individuels et s'engage à explorer les différentes avenues possibles de contributions du personnel retraité.

8. Inviter le personnel retraité à participer aux différentes activités organisées pour l'ensemble de la communauté universitaire.

- Participer aux activités organisées par le comité des activités socio-culturelles de l'UQTR;
- Faire bénéficier aux retraités des différentes promotions offertes aux diplômés.

Autres

- Faire bénéficier les membres du C.A. des associations de l'assurance contractée par l'UQTR pour couvrir l'assurance responsabilité des administrateurs.

2016-09-30 Une demande en ce sens a été effectuée auprès du Service des finances de l'UQTR. Le VRRH est en attente de la réponse à cette demande.